



**DELIBERATION N° 23/094 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 28 JUIN 2023**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A CUMMISSIONE PERMANENTE
DI U 28 DI GHJUGNU DI U 2023**

REUNION DU 26 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juillet, la Commission Permanente, convoquée le 18 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean BIANCUCCI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Véronique ARRIGHI à M. Jean BIANCUCCI
Mme Valérie BOZZI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Romain COLONNA
M. Xavier LACOMBE à Mme Christelle COMBETTE
M. Hyacinthe VANNI à Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ETAIT ABSENT : M.

Paul-Félix BENEDETTI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du

26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse,

SUR rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la Commission Permanente du 28 juin 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 juillet 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 JUILLET 2023

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
CUMMISSIONE PERMANENTE
DI U 28 DI GHJUGNU DI U 2023**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
COMMISSION PERMANENTE
DU 28 JUIN 2023**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

L'**ordonnance** n° 2021-1310 du **7 octobre 2021** portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les **collectivités territoriales** et leurs groupements prévoit que le procès-verbal de chaque séance délibérante est arrêté au commencement de la séance suivante.

En application de ces dispositions, il convient d'adopter, lors de la Commission Permanente du 26 juillet, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

COMMISSION PERMANENTE DELIBERANTE**REUNION DU 28 JUIN 2023**

Le 28 juin 2023, à 15 heures 45, les membres de la **Commission Permanente**, dûment convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette réunion se tient sous son format délibérant et en mode mixte.

La Présidente de l'Assemblée de Corse procède à l'appel nominal.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA et Christelle COMBETTE.

Sont présents en Teams :

Mme et MM. Véronique ARRIGHI, Xavier LACOMBE et Saveriu LUCIANI.

Sont absents et représentés :

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, par Véronique ARRIGHI,

M. Jean BIANCUCCI par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

Mme Valérie BOZZI par Mme Christelle COMBETTE,

M. Paul-Joseph CAITUCOLI par Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS,

M. Jean-Martin MONDOLONI par M. Xavier LACOMBE,

Mme Julia TIBERI par M. Saveriu LUCIANI.

Assistent également à la réunion :

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale,

Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,

Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse (en teams),

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,

M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RAPPORT 169

Raportu n^u 169 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Commissione Permanente di u 24 di maghju di u 2023.

Rapport n° 169 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 24 mai 2023.

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente le procès-verbal synthétique de la Commission Permanente du 24 mai 2023. Elle demande si les Commissaires ont des observations ou des remarques à formuler sur le contenu de ce document.

Elle met le compte rendu aux voix.

Sont absents : MM. Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

Le procès-verbal du 26 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

A l'issue, le **secrétaire général du Conseil exécutif de Corse** et ses collaborateurs procèdent à une présentation d'outils d'espaces numériques qui sont mis à la disposition des élus de l'**Assemblée de Corse** et dont **M. PAOLINI** constate qu'ils sont malheureusement encore peu utilisés.

La séance est suspendue à 16 heures 02, la retransmission de celle-ci n'étant plus assurée sur les réseaux sociaux. Elle reprend après un court laps de temps avec les rapports relatifs aux transports.

TRASPORTI / TRANSPORTS

RAPPORT 168

Rapportu n° 168 : Protocolu transazzionali relativu à l'esecuzioni di a cunvenzioni cunclusa cù a cumpagnia « Corsica Linea » pà una durata di 22 mesi à partasi di u 1mu di marzu di u 2021 sin'à u 31 di dicembri di u 2022 di manera à assicurà a leia marittima L'Isula-Marseglia.

Rapport n° 168 : Protocole transactionnel relatif à l'exécution de la convention conclue avec la compagnie Corsica Linea pour une durée de 22 mois à compter du 1^{er} mars 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 afin d'assurer la liaison maritime L'Isula-Marseille.

Mme MATTEI présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS indique que celui-ci a recueilli l'avis favorable de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**.

M. LACOMBE fait observer que des questions ont été posées sur ce dossier par le représentant du groupe **Un Soffiu Novu** lors du conseil d'administration de **l'Office des Transports de la Corse**. L'intéressé n'a pas obtenu de réponses. Aussi, le groupe votera contre ce rapport.

M. LUCIANI sollicite des éléments chiffrés sur la période considérée. Il s'interroge sur l'absence de compensation concernant les passagers.

Mme MATTEI suggère de contextualiser la situation. Ces deux dossiers ont donné lieu à une présentation complète au niveau du conseil d'administration qui s'est tenu lundi 26 juin au siège de **l'Office des Transports de la Corse**. A cet égard, il convient de rappeler que les rapports en cause doivent normalement être présentés au préalable à **l'Assemblée de Corse** ou à **la Commission Permanente**. Toutefois, des éléments de réponse ont été apportés à **M. Jean-Michel SAVELLI**.

En ce qui concerne les chiffres pour l'année 2020, période durant la crise sanitaire était à son paroxysme, les services ont procédé à une évaluation sur la base des autres années. En tout état de cause cependant, la continuité du service a été assurée et les magasins d'alimentation ont été approvisionnés. Par ailleurs, elle mentionne que seul le fret donne lieu à compensation.

M. COLONNA est amené à quitter provisoirement la séance. Il donne pouvoir à **M. VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse**.

La Présidente de L'Assemblée de Corse sollicite les suffrages **des Commissaires** sur le rapport dont il s'agit.

Le rapport est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

Non-participation : M. Paul-Félix BENEDETTI.

POUR : 10
CONTRE : 4
ABS. : 0
NP : 1

RAPPORT 167

Raportu n° 167 : Protocolu transazzionali relativu à l'esecuzioni di a cunvenzioni cunclusa cù i cumpagnii « La Meridionale » è « Corsica Linea » pà una durata di 22 mesi à partasi di u 1mu di marzu di u 2021 sin'à u 31 di dicembri di u 2022 di manera à assicurà a leia marittima Aiacciu-Marseglia

Rapport n° 167 : Protocole transactionnel relatif à l'exécution de la convention conclue avec les compagnies La Méridionale et Corsica Linea pour une durée de 22 mois à compter du 1^{er} mars 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 afin d'assurer la liaison maritime Aiacciu-Marseille.

Le rapport est présenté par **Mme MATTEI**. Il s'agit de l'autre lot.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis, en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. LACOMBE dit que le groupe **Un Soffiu Novu** émettra le même vote que précédemment. Il précise qu'il n'avait nulle intention de discréditer les services de **l'Office des Transports de la Corse**. **M. Jean-Michel SAVELLI** demandait de simples compléments d'information. Un vote favorable aurait été émis si les réactions n'avaient pas été particulièrement virulentes.

M. BENEDETTI note que les deux délégataires sont à parité au niveau du contrat de délégation. Nonobstant, la somme allouée à la Corsica Linea est moins importante que celle attribuée à la Compagnie Méridionale de Navigation. Il évoque également les aides et les atténuations de charge obtenues ainsi que l'absence de validation des comptes par le commissaire dédié. Il s'étonne que **la Collectivité de Corse** assume le « quoi qu'il en coûte ».

Après avoir formulé la même réponse à **M. LACOMBE**, **Mme MATTEI** estime que la problématique du différentiel soulevée par **M. BENEDETTI** provient de ce que la Corsica Linea a été moins impactée durant la période du Covid que la Compagnie Méridionale de Navigation. S'agissant du commissaire aux

comptes, l'intéressé remettra ses conclusions au terme de l'exercice comptable.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix le rapport.

Il est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

POUR : 10
CONTRE : 5
ABS. : 0
NP : 0

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

RAPPORT 146

Raportu n° 146 : Validazione di u prugettu d'aghjustu n° 1 à a cunvenzione quatru trà l'autorità di gestione (DGAMPA) di u Prugramma Naziunale Fondu Europeu per l'Affare Marittime, a Pesca è l'Acquacultura (FEAMPA) per u 2021/2027 è l'urganisimu intermediariu (CdC).

Rapport n° 146 : Validation du projet d'avenant n° 1 à la convention cadre entre l'autorité de gestion (DGAMPA) du Programme National Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) pour la période 2021/2027 et l'organisme intermédiaire (CDC).

M. ARMANET présente le rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse fait état des avis favorables respectifs de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire** et de la **Commission des affaires Européennes, des Relations Internationales** et

Méditerranéennes.

M. COLONNA est de retour dans l'hémicycle.

M. BENEDETTI n'est pas convaincu par le format de la maquette ni au niveau des sous-ensembles ni à l'échelle générale. Les montants sont notoirement insuffisants et, en conséquence, il votera contre ce rapport en accord avec la plupart des pêcheurs.

M. ARMANET rapporte qu'il s'agit de récupérer des fonds qui auraient été perdus alors que **la Présidente MAUPERTUIS** note que ce type de débat s'est déjà tenu et à deux reprises. La profession comprend cent-soixante-dix patrons-pêcheurs et le FEAMPA est alloué en fonction du nombre. Elle préconise une action plus coordonnée à l'avenir. En substance, le règlement actuel n'est pas adapté au contexte local et il serait judicieux que **la Collectivité de Corse** dispose d'une ingénierie afin de venir en aide aux intéressés pour l'élaboration des dossiers de demande d'aide.

M. BENEDETTI fait part de son désaccord. Le niveau du montant affecté continuera ainsi à être aussi bas jusqu'en 2027. Le problème réside dans la répartition à l'échelon du territoire français.

La Présidente de l'Assemblée de Corse considère que ce dossier renvoie au principe d'autonomie. L'institution n'est pas en capacité d'échanger directement avec Bruxelles dans cette configuration et la Commission européenne n'est pas favorable à la petite pêche côtière. Sur ce dossier sensible, elle suggère la création d'une commission dédiée. Néanmoins, il y a lieu d'affecter le reliquat dans l'immédiat.

Au terme cet échange, elle demande **aux Commissaires** de se prononcer.

Le rapport est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

A voté contre : M. Paul-Félix BENEDETTI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

POUR : 10
CONTRE : 1
ABS. : 4
NP : 0

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

RAPPORT 149

Raportu n^u 149 : Novi tarifficazioni di i prestazioni di a Sinemateca di Corsica.

Rapport n° 149 : Nouvelles tarifications des prestations de la Cinémathèque de Corse.

Le rapport est présenté par **Mme LUCIANI**.

La Présidente MAUPERTUIS informe que l'avis émis par la **Commission des Finances et de la Fiscalité** est favorable.

M. LUCIANI évoque la problématique liée à la conservation d'une partie des documents.

M. BENEDETTI estime que le bâtiment abritant la cinémathèque est mal positionné. Cela étant, il gagnerait à s'enrichir du fonds documentaire qui a été récemment transféré par France 3 Corse à l'INA.

S'agissant de la question de la conservation, **Mme LUCIANI** précise qu'un important travail a d'ores et déjà été accompli en concertation avec la mairie de Porti Vecchju consécutivement aux problèmes d'infiltration. Sa réalisation permettra la mise en sécurité de l'ensemble des archives. En ce qui concerne les images désormais entreposées à l'INA, elle partage le propos de **M. BENEDETTI** et ajoute qu'il s'agit d'un objectif prioritaire.

Le rapport est mis aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu

LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 148

Rapport n° 148 : Museu Casa nativa Pasquale Paoli : compra di prudutti prumuziunali per a vendita in buttega.

Rapport n° 148 : Musée Maison natale Pasquale Paoli : acquisition de produits dérivés pour la vente en boutique.

Mme LUCIANI présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS signale que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

M. BENEDETTI plaide pour une extension de la gratuité.

Mme LUCIANI fait part de son accord sur le principe.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met aux voix le rapport.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

GHJUVENTÙ – ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITES SPORTIVES

RAPPORT 159

Raportu n^u 159 : Agenza Naziunali di u Sport : Fondu tarritorialli 2023.

Rapport n° 159 : Agence Nationale du Sport : Fonds territorial 2023.

Le rapport est présenté par **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA.**

La Présidente MAUPERTUIS indique que **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** et **la Commission des Finances et de la Fiscalité** ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

Mme COMBETTE fait état de sa satisfaction, le Comité Régional Olympique et Sportif de Corse (CROSC) participe en effet à nouveau à la commission paritaire qui procède à l'affectation des crédits. Toutefois, **la Collectivité de Corse** n'a toujours pas procédé au versement d'un reliquat d'un montant de 150 000 euros à l'instance considérée. Cette situation impacte les activités du CROSC et est susceptible de pénaliser les ligues et les clubs.

Mme GUIDICELLI considère qu'il y a lieu d'être prudent avec l'argent public, ce que le président du CROSC a manifestement compris. Elle reçoit l'intéressé dans la journée de jeudi. En tout état de cause, le gel de la subvention découle de la production d'un dossier incomplet et notamment de l'absence de certaines pièces justificatives.

Le rapport est mis aux voix par **la Présidente de l'Assemblée de Corse.**

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

Non-participation : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI.

POUR : 11
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 4

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

RAPPORT 145

Raportu n° 145 : Cunvenzione di finanziamentu 2023 di u dispositivu d'appoghju pè a Cuurdinazione DAC Corsica « Via salute ».

Rapport n° 145 : Convention de financement 2023 du dispositif d'appui à la coordination DAC Corsica « Via salute ».

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA présente le rapport en lieu et place de **Mme FAZI**. Elle prie **les Commissaires** de bien vouloir accepter les excuses de l'intéressée.

La Présidente MAUPERTUIS dit que **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et la Commission des Finances et de la Fiscalité** ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

Le rapport est mis aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 147

Raportu n° 147 : Lanciu di una chjama à prugetti pè a messa in anda d'azione d'accompagnamentu è di sustegnu di l'aiutanti famigliari in Corsica in u 2024 - Convenzione di finanziamentu.

Rapport n° 147 : Lancement d'un appel à projets pour la mise en place d'actions d'accompagnement et de soutien des proches aidants en Corse en 2024 - Convention de financement.

Le rapport est présenté par **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA**.

La Présidente MAUPERTUIS précise que **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et la Commission des Finances et de la Fiscalité** ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. LUCIANI souhaite disposer de la liste des structures qui ont fait acte de candidature sur le projet considéré.

Mme GUIDICELLI et la Présidente de l'Assemblée de Corse indiquent que le document sollicité est annexé au rapport. Quoi qu'il en soit, ces informations lui seront à nouveau communiquées.

La Présidente MAUPERTUIS demande **aux Commissaires** de se prononcer sur le rapport dont il s'agit.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

RAPPORT 152

Raportu n° 152 : Raportu d'esecuzione di a cunvenzione d'appoghju à a lotta contru à a puvertà è d'accessu à l'impieggu per l'eserciziu 2022 è chì approva i termini di a cunvenzione d'appoghju à a lotta contru à a puvertà è d'accessu à l'impieggu ligandu a Cullettività di Corsica è u Statu per l'eserciziu 2023.

Rapport n° 152 : Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'exercice 2022 et convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi liant la Collectivité de Corse et l'Etat pour l'exercice 2023.

Mme GUIDICELLI SBRAGGIA présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS indique que **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** et **la Commission des Finances et de la Fiscalité** ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable. Elle ajoute que l'institution demeure fortement impliquée dans la lutte contre la pauvreté et félicite **Mme FAZI** et **M. VINCIGUERRA** pour leurs initiatives.

Elle met le rapport aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 161

Raportu n° 161 : Attualizazione di u cunvenziunamentu pluriannincu 2021-2023 di e strutture di l'inserzione per via di l'attività economica.

Rapport n° 161 : Actualisation du conventionnement pluriannuel 2021-2023 des structures de l'insertion par l'activité économique.

Le rapport est présenté par **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA**.

La Présidente MAUPERTUIS souligne que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

Il est mis aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

FUNDARIU / FONCIER

RAPPORT 132

Raportu n° 132 : Creazione d'un sirvitù di passaghju per a Cullettività di Corsica a u dirittu di e parcelle private nantu a cumuna di Calvi.

Rapport n° 132 : Création d'une servitude de passage au profit de la Collectivité de Corse au droit des parcelles privées sur la commune de Calvi.

M. PAOLINI présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS dit que **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et la Commission des Finances et de la Fiscalité** ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

M. BENEDETTI critique la méthode retenue s'agissant des évaluations foncières. La première parcelle est un ESA dont le prix manifestement trop élevé, la seconde est située sur une zone industrielle. L'institution crée des bases d'évaluation et fournit ainsi des indicateurs de valeur. Il y a lieu de faire montre de prudence. Il suggère de conduire une réflexion avec la production d'un guide des bonnes pratiques et d'élaborer une doctrine.

M. PAOLINI note que ce débat est déjà intervenu dans le cadre d'une précédente **Commission Permanente**. Cette volonté de parvenir à l'établissement de règles est partagée au niveau du **Conseil exécutif**. Cela demeure cependant complexe. Il rappelle la nécessité de disposer de documents d'urbanisme. Une réflexion sur la méthodologie mérite d'être engagée au moment de la révision du PADDUC.

La Présidente de l'Assemblée de Corse souligne le caractère intéressant de l'échange et souscrit à la réalisation d'un code et d'une doctrine à terme.

Elle demande **aux Commissaires** de se prononcer sur le présent rapport.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 133

Rapport n° 133 : RT 12 Strada nova Bastia - Furiani : regolarizzazione di imprese private.

Rapport n° 133 : RT 12 Voie nouvelle Bastia-Furiani : régularisation d'emprises privées.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

La Présidente MAUPERTUIS indique que **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et la Commission des Finances et de la Fiscalité** ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

Le rapport est soumis aux suffrages **des Commissaires**.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 162

Rapport n° 162 : Scambiu è acquistu d'impresi fundiarii nantu à u tarritoriu di a cumuna di Zonza.

Rapport n° 162 : Echange et acquisition d'emprises foncières sur le territoire de la commune de ZONZA.

M. PAOLINI présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS précise que **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et la Commission des Finances et de la Fiscalité** ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

Le rapport est mis aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT 134

**Raportu n° 134 : Alienazione di veiculi di a Cullettività di Corsica.
Rapport n°134 : Aliénation de véhicules de la Collectivité de Corse.**

M. PAOLINI procède à la présentation du rapport.

La Présidente MAUPERTUIS souligne que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

M. BENEDETTI fait observer tout d'abord que les années d'acquisition ne sont pas mentionnées. Il convient ensuite d'éviter de les déclarer à la destruction et de les positionner sur une plateforme de vente. Il serait judicieux enfin de modifier l'intitulé du rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse estime que le petit matériel dont il s'agit pourrait bénéficier à des associations du secteur social et solidaire.

M. PAOLINI rapporte que l'institution est placée dans l'obligation de déclarer le matériel inutilisable, celle-ci engage en effet sa responsabilité juridique. L'exécutif recherche des dispositifs pour mettre à disposition ledit matériel à des associations d'intérêt public. Des propositions seront faites dans le cadre du prochain exercice budgétaire.

La Présidente MAUPERTUIS met le rapport aux voix.

Sont absents : M. Paul-Joseph CAITUCOLI et Mme Marie-Hélène

CASANOVA-SERVAS.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

RAPPORT 151

Rapportu n° 151 : Dumanda di presa in carica à titulu di i crediti aurupei di u PO FEDER FSE 2014-2020 di i spesi pà i dispositivi individuali di prutizzioni.

Rapport n° 151 : Demande de prise en charge au titre des crédits européens du PO FEDER-FSE 2014-2020 des dépenses d'équipements de protection individuelle.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

M. BENEDETTI réitère la remarque qu'il avait faite dans le cadre de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Il demeure convaincu de la possibilité d'utiliser les crédits du fonds REACT-EU pour assurer le financement de l'acquisition de matériel intervenue lors de la crise du Covid.

La Présidente MAUPERTUIS, s'appuyant notamment sur le contenu du rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**, souligne que l'opération en cause n'est pas éligible au fonds considéré. En effet, celle-ci bénéficie du FSE. En revanche, elle ne peut disposer du PO-FEDER.

Au terme d'un nouvel échange, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** conclut qu'en tout état de cause, cette problématique pourra être abordée au sein de la **Commission des affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes** et elle sollicite ensuite

les suffrages **des Commissaires** sur ce rapport.

Sont absentes : Mmes Valérie BOZZI et Christelle COMBETTE.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 156

Cunvenzione di cuntribuzione speciale messa in piazza da a Cumunità d'agglomerazione di Bastia per finanzia a racolta è u trattamentu di i scarti isciuti da i stabilimenti publichi.

Rapport n° 156 : Convention de redevance spéciale mise en place par la Communauté d'agglomération de Bastia pour financer la collecte et le traitement des déchets produits par les établissements publics.

M. PAOLINI présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS dit que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable et que **M. POZZO di BORGO** s'est déporté lors de ce vote.

Le rapport est mis aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-

Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

S'est abstenu : M. Paul-Félix BENEDETTI,

POUR : 14

CONTRE : 0

ABS. : 1

NP : 0

SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

RAPPORT 166

Raportu n^u 166 : Messa in opera di l'azzioni ecunomiche cuncertate 2023 di u SRDE2I cu e Camere cunsulare.

Rapport n° 166 : Mise en œuvre des actions économiques concertées 2023 du SRDE2I avec les Chambres consulaires.

Le rapport est présenté par **M. VINCIGUERRA**.

La Présidente MAUPERTUIS rapporte que **la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et la Commission des Finances et de la Fiscalité** ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable.

Mme COMBETTE met en exergue un problème dont elle avait déjà fait état précédemment. Il subsiste une superposition de deux thèmes concernant, d'une part, les chambres consulaires et, d'autre part, les établissements publics de coopération intercommunale. Elle considère que le message est brouillé.

M. BENEDETTI critique le caractère bicéphale de la structure avec la présence de deux ordonnateurs pour la même opération. Il qualifie cette logique à deux têtes d'incongrue.

M. VINCIGUERRA rappelle que les actions d'animation sont déléguées par **l'Agence de Développement Economique de la Corse** aux chambres consulaires. Il admet qu'il y a lieu effectivement de trouver une cohérence. S'agissant du bicéphalisme, il mentionne que **l'ADEC** est l'opérateur et **la Collectivité de Corse** le financeur qui procède au virement.

M. BENEDETTI suggère que la compétence soit exercée uniquement par l'**ADEC** sous la forme d'un conventionnement. La simplification des démarches est nécessaire dans le cas d'espèce.

M. VINCIGUERRA répond qu'une réflexion en ce sens est en cours.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Sont absents : M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT 135

Rapport n° 135 : Cunvinzioni 2023 di mezi incù l'Associu « Prvidenza di l'anziani cunsiglieri ginirali di u Pumonti ».

Rapport n° 135 : Convention 2023 de moyens avec l'Association « Prévoyance des anciens conseillers généraux de la Corse-du- Sud ».

M. PAOLINI présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS dit que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 136

Raportu n° 136 : Messa à dispusizione di un funziunariu di u Servizi d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte pressu à a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 136 : Mise à disposition d'un fonctionnaire du Service d'incendie et de secours de la Haute-Corse auprès de la Collectivité de Corse.

M. VANNI se déporte.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

La Présidente MAUPERTUIS indique que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : Mme et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Saveriu LUCIANI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI et Nadine NIVAGGIONI.

POUR : 11
CONTRE : 0
ABS. : 4
NP : 0

RAPPORT 137

Raportu n° 137 : Messa à dispusizione di dui agenti di a Cullettività di Corsica pressu à l'Uffiziu di l'Ambiente di Corsica.

Rapport n° 137 : Mise à disposition de deux agents de la Collectivité de Corse auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse.

M. PAOLINI présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS précise que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 150

Raportu n° 150 : Cunvenzione di messa à dispusizione di persunali di a Cullettività di Corsica pressu à a Casa di e persone svantaghjate di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 150 : Convention de mise à disposition de personnels de la Collectivité de Corse auprès de la Maison des personnes handicapées

de la Collectivité de Corse.

Le rapport est présenté par **M. PAOLINI**.

La Présidente MAUPERTUIS souligne que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

Le rapport est mis aux voix.

Sont absents : M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

ERRATUM SUR LA DELIBERATION 23/067

La Présidente de l'Assemblée de Corse informe **les Commissaires** que deux montants erronés figurent dans le corps de la délibération n°23/067 AC adoptée lors de la séance de **l'Assemblée de Corse** du 26 mai 2023. Cette situation résulte d'une erreur matérielle due à l'application AIRS-DELIB. L'acte en cause concerne la mise en œuvre opérationnelle des formations sanitaires et sociales. L'erreur matérielle considérée n'affectait pas cependant les totaux affichés sur lesquels s'est prononcée l'assemblée délibérante. En tout état de cause, la délibération doit être rectifiée comme suit :

- Formation d'éducateurs jeunes enfants (DEEJE) dispensée par l'IFRTS de Corse sur le site de Calvi (5 formations initiales), **121 000 €** en lieu et place de **21 000 €**.
- IFMS d'Aiacciu Fonctionnement 2023, **2 270 000 €** en lieu et place de **270 000 €**.

Elle invite **les Commissaires** à délibérer sur une version comportant les chiffres tels que transmis initialement par les services.

Sont absents : M. Saveriu LUCIANI et Mme Julia TIBERI.

La nouvelle version est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 13
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

La Présidente de l'Assemblée de Corse constate que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 18 heures 15.

Fait à Aiacciu, le 28 juin 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXE



CUMMISSIONE PERMANENTE
U 28 DI GHJUGNU DI U 2023
COMMISSION PERMANENTE
DU 28 JUIN 2023

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 169 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Cummissione Permanente di u 24 di maghju di u 2023.

Rapport n° 169 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 24 mai 2023.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Raportu n° 145 : Cunvenzione di finanziamentu 2023 di u dispositivu d'appoghju pè a Cuordinazione DAC Corsica « Via salute ».

Rapport n° 145 : Convention de financement 2023 du dispositif d'appui à la coordination DAC Corsica « Via salute ».

Raportu n° 147 : Lanciu di una chjama à prugetti pè a messa in anda d'azione d'accompagnamentu è di sustegnu di l'aiutanti famigliari in Corsica in u 2024 - Cunvenzione di finanziamentu.

Rapport n° 147 : Lancement d'un appel à projets pour la mise en place d'actions d'accompagnement et de soutien des proches aidants en Corse en 2024 - Convention de financement.

Raportu n° 152 : Raportu d'esecuzione di a cunvenzione d'appoghju à a lotta contru à a puvertà è d'accessu à l'impiegu per l'eserciziu 2022 è chì approva i termini di a cunvenzione d'appoghju à a lotta contru à a puvertà è d'accessu à l'impiegu ligandu a Cullettività di Corsica è u Statu per l'eserciziu 2023.

Rapport n° 152 : Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour l'exercice 2022 et convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi liant la Collectivité de Corse et l'Etat pour l'exercice 2023.

Raportu n° 161 : **Attualizazione di u convenziunamentu pluriannincu 2021-2023 di e strutture di l'inserzione per via di l'attività economica.**

Rapport n° 161 : Actualisation du conventionnement pluriannuel 2021-2023 des structures de l'insertion par l'activité économique.

SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Raportu n° 166 : **Messa in opera di l'azzioni economiche concertate 2023 di u SRDE2I cu e Camere consulare.**

Rapport n° 166 : Mise en œuvre des actions économiques concertées 2023 du SRDE2I avec les Chambres consulaires.

TRASPORTI / TRANSPORTS

Raportu n° 167 : **Protocolu transazzionali relativu à l'esecuzioni di a convenzioni cunclusa cù i cumpagnii « La Meridionale » è « Corsica Linea » pà una durata di 22 mesi à partasi di u 1mu di marzu di u 2021 sin'à u 31 di dicembri di u 2022 di manera à assicurà a leia marittima Aiacciu-Marseglia**

Rapport n° 167 : Protocole transactionnel relatif à l'exécution de la convention conclue avec les compagnies La Méridionale et Corsica Linea pour une durée de 22 mois à compter du 1^{er} mars 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 afin d'assurer la liaison maritime Aiacciu-Marseille.

Raportu n° 168 : **Protocolu transazzionali relativu à l'esecuzioni di a convenzioni cunclusa cù a cumpagnia « Corsica Linea » pà una durata di 22 mesi à partasi di u 1mu di marzu di u 2021 sin'à u 31 di dicembri di u 2022 di manera à assicurà a leia marittima L'Isula-Marseglia.**

Rapport n° 168 : Protocole transactionnel relatif à l'exécution de la convention conclue avec la compagnie Corsica Linea pour une durée de 22 mois à compter du 1^{er} mars 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 afin d'assurer la liaison maritime L'Isula-Marseille.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 146 : **Validazione di u prugettu d'aghjustu n° 1 à a convenzione quattru trà l'autorità di gestione (DGAMPA) di u Programma Naziunale Fondu Europeu per l'Affare Marittime, a Pesca è l'Acquacultura (FEAMPA) per u 2021/2027 è l'organisimu intermediariu (CdC).**

Rapport n° 146 : Validation du projet d'avenant n° 1 à la convention cadre entre l'autorité de gestion (DGAMPA) du Programme National Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) pour la période 2021/2027 et l'organisme intermédiaire (CDC).

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 148 : Museu Casa nativa Pasquale Paoli : compra di prudutti prumuziunali per a vendita in buttega.

Rapport n° 148 : Musée Maison natale Pasquale Paoli : acquisition de produits dérivés pour la vente en boutique.

Raportu n° 149 : Novi tarifficazioni di i prestazioni di a Sinemateca di Corsica.

Rapport n° 149 : Nouvelles tarifications des prestations de la Cinémathèque de Corse.

GHIJUVENTÙ – ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITES SPORTIVES

Raportu n° 159 : Agenza Naziunali di u Sport : Fondu tarritoriali 2023.

Rapport n° 159 : Agence Nationale du Sport: Fonds territorial 2023.

FUNDARIU / FONCIER

Raportu n° 132 : Creazione d'un sirvitù di passaghju per a Cullettività di Corsica a u dirittu di e parcelle private nantu a cumuna di Calvi.

Rapport n° 132 : Création d'une servitude de passage au profit de la Collectivité de Corse au droit des parcelles privées sur la commune de Calvi.

Raportu n° 133 : RT 12 Strada nova Bastia - Furiani : regularizzazione di imprese private.

Rapport n° 133 : RT 12 Voie nouvelle Bastia-Furiani : régularisation d'emprises privées.

Raportu n° 162 : Scambiu è acquistu d'impresi fundarii nantu à u tarritoriu di a cumuna di Zonza.

Rapport n° 162 : Echange et acquisition d'emprises foncières sur le territoire de la commune de ZONZA.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n° 134 : Alienazione di veiculi di a Cullettività di Corsica.

Rapport n°134 : Aliénation de véhicules de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 151 : Dumanda di presa in carica à titulu di i crediti aurupei di u PO FEDER FSE 201462020 di i spesi pà i dispositivi individuali di prutizzioni.

Rapport n° 151 : Demande de prise en charge au titre des crédits européens du PO FEDER-FSE 2014-2020 des dépenses d'équipements de protection individuelle.

Raportu n° 156 : Cunvenzione di cuntribuzione speciale messa in piazza da a Cumunità d'agglomerazione di Bastia per finanzià a raccolta è u trattamentu di i scarti isciuti da i stabilimenti publichi.

Rapport n° 156 : Convention de redevance spéciale mise en place par la Communauté d'agglomération de Bastia pour financer la collecte et le traitement des déchets produits par les établissements publics.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 135 : Cunvinzioni 2023 di mezi incù l'Associu « Prvidenza di l'anziani cunsiglieri ginirali di u Pumonti ».

Rapport n° 135 : Convention 2023 de moyens avec l'Association « Prévoyance des anciens conseillers généraux de la Corse-du- Sud ».

Raportu n° 136 : Messa à dispusizione di un funzionariu di u Serviziu d'Incendiu è di Succorsu di u Cismonte pressu à a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 136 : Mise à disposition d'un fonctionnaire du Service d'incendie et de secours de la Haute-Corse auprès de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 137 : Messa à dispusizione di dui agenti di a Cullettività di Corsica pressu à l'Uffiziu di l'Ambiente di Corsica.

Rapport n° 137 : Mise à disposition de deux agents de la Collectivité de Corse auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Raportu n° 150 : Cunvenzione di messa à dispusizione di persunali di a Cullettività di Corsica pressu à a Casa di e persone svantaghjate di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 150 : Convention de mise à disposition de personnels de la Collectivité de Corse auprès de la Maison des personnes handicapées de la Collectivité de Corse.
